

Réductions d'impôts dans les années financières par rapport aux timbres sur les reçus, les chèques et les billets et aux timbres-poste

Taxes imposées à l'arrivée au pouvoir du Gouvernement actuel	1922	1923	1924	1925	1926	1927	1928
	2c. sur les reçus pour \$10. ou plus.		Timbre sur les reçus		Abolition du timbre sur les reçus.		
Timbre sur les chèques, lettres de change, billets à ordre et documents semblables.							
2c. sur chaque lettre de change et billet à ordre.	2c. par chaque \$50. maximum de la taxe: \$2.	Maximum de la taxe: \$1.00		Exemption pour tous les chèques, etc jusqu'au montant de \$5.00.		Exemption pour tous les chèques jusqu'au montant de \$10. Réduction au taux uniforme de 2c. pour tous les chèques au-dessus de \$10.	
3c. depuis 1915.			Tarif postal		Réduit à 2c.		

La taxe sur les reçus était de 2 c. sur tous les reçus de \$10 et plus, et a été déréetée en 1922. Cette taxe n'existe plus aujourd'hui; elle a été abolie en 1926. On ne peut dire sous ce rapport que le Gouvernement enlève une taxe qu'il a lui-même imposée. Considérez ensuite la taxe sur les chèques, sur les lettres de change, les billets à ordre et autres effets de commerce. A notre arrivée au pouvoir, il y avait une taxe de 2 c. sur tout chèque, toute lettre de change et tout billet à ordre, et, durant la première année de notre régime, nous avons porté cette taxe de 2 c. sur chaque montant additionnel de \$50, avec une taxe minimum de \$2 qui était une réduction de \$1 en 1923. C'était une augmentation de la taxe sur les chèques et les billets, mais en 1925, nous avons enlevé la taxe sur les chèques jusqu'à \$5, de sorte que nos taxes sur les chèques et effets semblables étaient à cette époque inférieures aux impôts du même genre sous le régime de nos honorables amis de la gauche. En 1927, nous sommes allés plus loin: nous avons aboli la taxe sur les

chèques jusqu'à \$10 et réduit à un taux fixe de 2 c. la taxe sur les chèques au delà de \$10. La taxe sur les chèques est donc maintenant beaucoup moins élevée que lorsque nous avons pris les rênes du pouvoir.

Lorsque nous avons pris la direction des affaires, le prix des timbres, qui est une forme d'impôt était de 3 c. sur toutes les lettres expédiées en n'importe quel endroit du Dominion ou en Grande-Bretagne, et ce prix avait été établi en 1915. En 1926, nous avons réduit le port à 2 c., ce qui signifiait une réduction de 33 $\frac{1}{3}$ p. 100 si l'on veut la calculer sous forme de pourcentage. Je prétends que ces chiffres seulement, si les crédits ont été bien préparés, indiquent que nous avons enlevé plus de taxes que nous n'en avons imposées afin de balancer le budget d'une manière satisfaisante.

Parlons maintenant de la taxe sur les ventes, et examinons les augmentations et les réductions du taux de cette taxe. Laissez-moi encore soumettre les chiffres sous forme de tableau statistique, afin de constater les faits d'un coup d'œil.